

INSTITUT SUPERIEUR DE PHILOSOPHIE  
ET DE SCIENCES HUMAINES DON BOSCO-LOME

# *Mosaïque*



**Revue interafricaine de Philosophie  
et de Sciences Humaines**

**N° 25 Décembre 2020**



INSTITUT SUPERIEUR DE PHILOSOPHIE  
ET DE SCIENCES HUMAINES DON BOSCO-LOME

# *Mosaïque*



**Revue interafricaine de Philosophie  
et de Sciences Humaines**

N° 25 Décembre 2020



## **ADMINISTRATION DE LA REVUE MOSAÏQUE**

Revue interafricaine de Philosophie et de Sciences humaines

Revue semestrielle créée en 2003. Éditée par l'ISPSH Don Bosco Lomé (Togo)

**Directeur administratif :** Rvd Dr Dieudonné E. O. OTEKPO  
**Directeur de publication :** Professeur Adovi N'buéké GOEH-AKUE  
**Rédacteur en chef :** Professeur Datè Fodio GBIKPI-BENISSAN

### **COMITÉ SCIENTIFIQUE**

Pr N'buéké A. Goeh-Akue (Université de Lomé), Pr Datè F. Gbikpi-Benissan (Université de Lomé), Pr Yaovi Akakpo (Université de Lomé), Pr Octave N. Broohm (Université de Lomé), Pr Yao S. Akakpo-Numado (Université de Lomé), Mawusse K. Akue Adotevi, MC (Université de Lomé), Koumealo G. Anate, MC (Université de Lomé), Komi Kouvon, MC (Université de Lomé).

### **COMITÉ DE LECTURE**

Pr Aklesso Adji (Université de Lomé), Pr Bilina Ballong (Université de Lomé), Pr Kwami C. Dikenou (Université de Lomé), Pr Essoham Assima-Kpatcha (Université de Lomé), Adjo M. Quashie, MC (Université de Lomé), Tossou Atchrimi, MC (Université de Lomé), Pr Souleymane B. Diagne (Université de Columbia), Pr Pierre G. Nakoulima (Université Ouaga I-Joseph Ki-Zerbo), Pr Mahamadé Savadogo (Université Ouaga I-Joseph Ki-Zerbo), Pr Kanvaly Fadiga (Université Houphouët-Boigny, Abidjan), Pr François Joseph Azoh, (École Normale Supérieure d'Abidjan), Boussanlègue Tchable, MC (Université de Kara).

**Secrétaire de rédaction :** Aklesso Nao

**Contact :** *MOSAÏQUE*  
Institut Supérieur de Philosophie et de Sciences Humaines,  
Don Bosco (ISPSH Don Bosco)  
09 BP : 9141 Lomé 09, Togo.  
Tél. : (+228) 22 27 01 56 / Cel : (228) 93 08 80 80 / 98 87 97 27  
E-mail : revuemosaique@ispshdblome.com

© ISPSH, Décembre 2020  
ISSN : 1812-8645  
Dépôt légal : 087/MATDDT/Décembre 2020  
Tous droits réservés.



## PRÉSENTATION

*MOSAÏQUE* est une revue pluridisciplinaire publiée par l'Institut supérieur de philosophie et de sciences humaines Don Bosco (ISPSH Don Bosco) de Lomé (Togo). Elle publie des articles de recherche scientifique en philosophie et sciences humaines. La revue donne priorité aux textes qui portent sur les questions africaines en lien avec la thématique « Science, Développement, Société ». Bien sûr, l'ouverture de *Mosaïque* aux problèmes d'ailleurs est certaine. Les textes sont sélectionnés par le comité scientifique, en raison de leur originalité, de leur intérêt et de leur rigueur scientifique. Le comité scientifique apprécie la qualité des textes. Les textes qui sont retenus par le comité scientifique sont publiés sur décision de l'administration et de la rédaction de la revue. Les avis et opinions scientifiques émis dans les articles n'engagent que leurs propres auteurs. Les textes non publiés ne sont pas retournés aux auteurs. La revue paraît en français. Toutefois, les auteurs qui utilisent l'anglais comme langue de travail peuvent soumettre leurs textes dans ladite langue.

### 1. Périodicité

*MOSAÏQUE* est une revue semestrielle (deux numéros par an). Le premier numéro de l'année paraît en juin et le deuxième numéro en décembre.

### 2. Conditions de publication des articles

- Les articles doivent être originaux. Ils ne doivent pas avoir fait l'objet d'une publication antérieure. Tous les articles sont soumis à un logiciel anti-plagiat.
- Tous les articles proposés sont soumis à l'appréciation de deux instructeurs spécialistes de la discipline. Aucun article dont les rapports d'instruction sont défavorables n'est publié.
- La lecture des textes proposés prend en compte les critères suivants : la pertinence de la problématique et des fondements théoriques, la rigueur de la méthodologie, la clarté de la langue, la qualité de la réflexion, la qualité et la richesse de la documentation (références bibliographiques), la pertinence de la conclusion.
- Les propositions de correction éventuelles sont transmises à l'auteur par le secrétariat de rédaction.
- Les articles qui ne sont pas rédigés ou révisés, par leurs auteurs, conformément aux normes éditoriales de la revue *Mosaïque* ne sont pas publiés.
- La revue reçoit des comptes rendus d'ouvrage dont la longueur peut être d'une ou deux pages.

### **3. Normes éditoriales**

Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

**a. Longueur des articles** : 12 à 18 pages.

**b. Normes typographiques** : police : times new roman ; taille : 12 ; interligne : 1,5 ; marges (supérieure, inférieure, gauche et droite) : 2,50 cm ; espacement entre les paragraphes : 6 pts ; texte justifié.

#### **c. Structure d'un article**

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique. Résumé en Français (objet et objectifs de l'article, méthode utilisée, conclusions dégagées, 150 mots au maximum), Mots-clés (5 à 8 mots), Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français (objet et objectifs de l'article, méthode utilisée, résultats obtenus, 150 mots au maximum), Mots-clés (5 à 8 mots), Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

- Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2. ; 2.1. ; 2.2. ; 2.2.1. ; 2.2.2. ; 3. ; etc.)

#### **d. Citations**

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées).

- Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

#### **e. Références bibliographiques**

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom(s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex. : 2<sup>n</sup><sup>de</sup> éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

#### **f. Présentation des figures**

La présentation des figures, cartes, graphiques... doit respecter le format de la revue *Mosaïque*.

#### **4. Gestion des contributions**

Pour être publié dans *MOSAÏQUE* :

L'auteur

- soumet un article conforme aux règles éditoriales de la revue.
- joint les frais d'instruction de 20.000 F CFA (10.000 F CFA par instructeur).

La rédaction, dans un délai de six semaines, notifie la décision à l'auteur. Trois décisions sont possibles :

- à publier en l'état ;
- à publier après corrections (celles-ci sont indiquées) ;
- refusé (les motifs sont donnés).

Après acceptation, l'auteur paie les frais de publication qui s'élèvent à 25.000 F CFA.

#### **5. Autres considérations**

- Les propositions d'article sont envoyées par courriel au secrétariat de rédaction à l'adresse : [revuemosaïque@ispshdblome.com](mailto:revuemosaïque@ispshdblome.com) avec copie à [chaknao@yahoo.fr](mailto:chaknao@yahoo.fr).
- La rédaction ne donne suite qu'aux textes qui lui sont envoyés directement sans passer par des intermédiaires.
- Le résultat de l'évaluation est communiqué à l'auteur par la même voie.
- L'auteur reçoit la version électronique (tiré à part) de son article publié.

Le Directeur de publication

Pr Adovi N'buéké GOEH-AKUE



## SOMMAIRE

### PHILOSOPHIE

<b>Le développement des États africains à l'épreuve de la corruption : défis et perspectives</b>	
Dilwani ADAMOU (Université de Zinder-Niger).....	3
<b>Éthique et politique à l'ère des utopies</b>	
Eustache Roger Koffi ADANHOUNMÈ (Université d'Abomey Calavi - Bénin)...	21
<b>Esthétique de la féminité : les canons de beauté</b>	
Aklesso ADJI (Université de Lomé - Togo).....	45
<b>La démocratie libérale face à ses apories : acte premier de la critique post-démocratique</b>	
Folly G. A.-EKUE-A (Université de Lomé - Togo).....	67
<b>Dans la tourmente des priorités : la philosophie en situation</b>	
Marie-Gonzaga JOHNSON (Sœur) (Institut Supérieur de Philosophie et de Sciences Humaines – Don Bosco Lomé-Togo).....	91
<b>L'exigence kierkegaardienne d'un retour au christianisme du Nouveau Testament et les difficultés de ses modalités pratiques</b>	
François MOTO NDONG (Institut de Recherche en Sciences Humaines/CENAREST Libreville-Gabon).....	109
<b>Souveraineté, droit de l'État et État de droit : une relecture conceptuelle de Thomas Hobbes</b>	
Bantchin NAPAKOU (Université de Lomé - Togo).....	135
<b>Contribution de la philosophie à la lutte contre la corruption : analyse de la situation en Afrique</b>	
Dela SORSY et Iba Bilina BALLONG (Université de Lomé - Togo).....	157
<b>La justice environnementale comme fondement de la dignité humaine et de l'équilibre social</b>	
Grégoire TRAORÉ (Université Alassane Ouattara, Bouaké - Côte d'Ivoire)...	177

### SCIENCES HUMAINES

<b>Questionner l'intégration régionale, la paix et le développement en Afrique de l'Ouest</b>	
Kokou Folly Lolowou HETCHELI (Université de Lomé - Togo).....	193
<b>Le discours de la classe : alternance codique et savoirs mathématiques dans une situation d'enseignement-apprentissage au Niger</b>	
Amadou SAÏBOU ADAMOU et Moussa MOHAMED SAGAYAR (Université Abdou Moumouni Niamey-Niger).....	211
<b>Vers de nouveaux parcours de formation du dispositif de l'Enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) du Burkina Faso</b>	
Mamadou SANOGO, Maxime R. A. COMPAORE et Sena Y. AKAKPO-NUMADO (Université de Lomé – Togo et Institut National des Sciences des Sociétés Ouagadougou - Burkina Faso).....	229

<b>De l'illustration à la compréhension de textes : l'effet des inférences prédictives</b>	
Faustin MOUNGUENGUI (Université Omar Bongo - Gabon).....	251
<b>Débats politiques en Afrique face aux défis démocratiques : entre élitisme et stratégie des acteurs au Togo</b>	
Kossi DEGBE et Gbati NAPO (Université de Lomé - Togo).....	273
<b>Pollution des eaux à partir des activités agricoles dans la préfecture de Tone au Togo : analyse de la situation du barrage de Kounfab</b>	
Mayipo DJORE TOROUKA et Mafobatchie NANTOB (Université de Lomé - Togo).....	293
<b>Perception des pratiques syndicales de la Coordination nationale des enseignants-chercheurs et chercheurs de Côte d'Ivoire (CNEC) et du Syndicat national de la recherche et de l'Enseignement supérieur (SYNARES) à l'Université Alassane Ouattara (UAO) en Côte d'Ivoire</b>	
Claude Koré BALLY (Université Alassane Ouattara, Bouaké - Côte d'Ivoire).....	311
<b>Le travail (presque) invisible des gardiens des esprits au Togo et des médiums en France</b>	
Mahamondou N'DJAMBARA (Université de Lomé - Togo).....	327
<b>Recrudescence et enjeux des mutilations sexuelles des jeunes filles dans les communautés Yowa de Soubouroukou à Djougou au Bénin</b>	
Kouami Auguste TAKPE (Université d'Abomey-Calavi - Bénin).....	347
<b>Les pratiques initiatiques du kiebe-kiebe dans l'aire culturelle Mbochi-Kouyou au Congo Brazzaville</b>	
Rock OKIEMBA (Université Marien NGOUABI, Brazzaville - Congo).....	361



# CONTRIBUTION DE LA PHILOSOPHIE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION : ANALYSE DE LA SITUATION EN AFRIQUE

Dela SORSY et Iba Bilina BALLONG  
Université de Lomé (Togo)  
masiyamobikisi@gmail.com / Bilina55@live.fr

---

## Résumé

Les gouvernants et les peuples avisés prennent de plus en plus conscience de l'ampleur des dégâts sociaux, économiques et politiques qu'engendre le fait de la corruption ainsi que ses répercussions sur la bonne gouvernance et le développement d'un État ou d'une région. Face à cette situation plus que déplorable créée par le fléau de la corruption et les infractions assimilées, il urge de poser des actions concrètes et efficaces en vue de leur éradication. Mais ces actions ne peuvent être effectives et rentables que grâce au recours à la compétence, au savoir et au savoir-faire dans tous les domaines de connaissance, la philosophie n'étant pas en marge. Notre article se propose d'analyser le fait de la corruption dans sa complexité, sa genèse dans le travail, ses causes, ses forces, ses conséquences, de mettre en exergue des actions anti-corruption posées en Afrique et surtout au Togo et de proposer des actions à la lumière de la philosophie en vue de le freiner.

**Mots clés :** corruption, infractions assimilées, bonne gouvernance, développement, État, philosophie.

## Abstract

Rulers and wise people are increasingly aware of the extent of the social, economic and political damage caused by corruption and its repercussions on good governance and the development of a state or region. Faced with this more than deplorable situation, created by the scourge of corruption and assimilated offenses, it is urgent to take concrete and effective actions with a view to their eradication. But these actions can only be effective and profitable thanks to the use of competence, knowledge and know-how from all areas of knowledge, philosophy not being on the fringes. Our article proposes to analyze the fact of corruption in its complexity, its genesis in work, its meaning, its causes, its strengths, its consequences, to highlight anti-corruption actions taken in Africa and especially in Togo and to propose to the light of philosophy in order to curb it.

**Keywords:** corruption, similar offenses, good governance, development, state, philosophy.

## Introduction

Selon le mouvement *Transparency International*<sup>1</sup> : « La corruption est le détournement à des fins privées d'un pouvoir confié en délégation ». La définition de la corruption que nous avançons est celle conçue sous la direction de S. Guinchard et de G. Montagnier (2003, p. 171) :

La corruption est un comportement pénalement incriminé par lequel sont sollicités, agréés ou reçus des offres, promesses, dons ou présents, à des fins d'accomplissement ou d'abstention d'un acte, d'obtention de faveurs ou d'avantages particuliers. La corruption est dite passive lorsqu'elle est le fait du corrompu, elle est dite active lorsqu'elle est le fait du corrupteur.

Elle est un phénomène mondial qui ne cesse de prendre des proportions inquiétantes et une ampleur à craindre. Ce fléau planétaire qui pousse à agir contre son devoir, favorise la montée des inégalités, exacerbe la crise de la démocratie, contribue au sous-développement et ronge l'économie des sociétés humaines. H. Gazzane (2017) faisant le point sur les lourdes pertes du fait de la corruption pour l'économie mondiale, affirme par exemple que le coût de pot-de-vin versés chaque année dans le monde, selon le Fond Monétaire International (FMI), est de 1500 à 2000 milliards de dollars soit près de 2% du PIB mondial. Les détournements de fonds publics représenteraient 2600 milliards de dollars, soit 5% du PIB mondial.

Mais en dépit des actions contre la corruption à l'instar de celles de l'ONG de renom *Transparency International (TI)*<sup>2</sup>, ledit phénomène ne recule pas et persiste dans la plupart des pays en l'occurrence dans ceux d'Afrique où des luttes sont désespérément menées pour l'éradiquer. La persistance de ce fléau nécessite une mise en œuvre d'actions plus concrètes et plus drastiques faisant appel à toutes les forces vives aussi bien politiques, juridiques, économiques, sociales, intellectuelles que philosophiques. En d'autres termes, la contribution de tous les domaines du savoir est d'une importance capitale dans un contexte où, aucun problème, quel qu'il soit, ne peut être efficacement et intégralement traité sans une approche pluridisciplinaire, la philosophie n'étant pas en marge. Quel rôle peut donc jouer la philosophie dans la lutte contre la corruption ? Cette question est la principale autour de laquelle est conduite notre réflexion sur ce fait dans le monde et plus précisément en Afrique où il prend une proportion incontrôlable. Le présent article a pour objectif de tracer une piste d'analyse philosophique de la

---

<sup>1</sup> <https://transparency-france.org/actu/definition-corruption/>, Consulté le 27 décembre 2019 à 16h49.

<sup>2</sup> *Transparency International (TI)* est une organisation non gouvernementale internationale d'origine allemande ayant pour principale vocation la lutte contre la corruption de gouvernements et institutions gouvernementales mondiaux.

question de la corruption en mettant en exergue les actions éthico-philosophiques susceptibles de combattre ce mal. Pour l'atteindre, nous articulons notre argumentation autour de deux parties fondamentales. La première présente une analyse de la corruption. Cette analyse part de l'organisation du travail, car nous soutenons que la corruption naît lorsque cette organisation est entachée d'irrégularité, de dysfonctionnement, de manque de morale et d'éthique professionnelle. Elle met ensuite en exergue d'autres causes du fait de la corruption, ses forces et conséquences, et permet de dévoiler par la même occasion les réalités qui hypothèquent et fragilisent la lutte contre ce phénomène. La deuxième partie concerne les actions contre le fait de la corruption. Dans cette partie, un panorama des actions contre la corruption dans les pays africains en général et au Togo en particulier est dressé. Ces actions généralement de nature juridiques et économiques, sont complétées par des actions éthico-philosophiques.

## **1. La corruption en milieu professionnel : une question éthico-philosophique**

La corruption dans le secteur du travail est une conséquence de la dépravation des mœurs, de la violation des valeurs morales et éthiques, dues à une mauvaise organisation du travail. Dans cette section, il s'agit de montrer la raison d'être de la relation entre ces faits susmentionnés en partant de la genèse de la corruption en milieu professionnel. Cette première démarche nous permet d'ouvrir la brèche sur d'autres causes du fléau, ses forces et ses conséquences. L'analyse de ces aspects du fait de la corruption facilite davantage la compréhension et la saisie du phénomène dans sa complexité surtout dans un contexte africain où il bat plus son plein. La deuxième démarche consiste à étudier l'essence de la corruption en philosophie puisqu'il est question pour nous de l'analyser à la lumière de la philosophie.

### **1.1. La corruption : genèse dans le travail, causes, forces et conséquences**

Tout travail au sein d'une entreprise doit être organisé. Cette organisation vise la meilleure efficacité des ressources humaines, matérielles et par suite financières d'une entreprise ou de toute autre institution agissant comme maître d'œuvre et employeur direct. L'organisation du travail désigne un ensemble de paradigmes au sein d'une entreprise, et qui permet d'atteindre les objectifs établis. Elle rassemble toutes les notions d'établissement de méthodes de partage des tâches, de communication et de management au sein d'une entreprise ou d'un service. La gestion du capital humain est au cœur des modèles d'organisation du travail. La meilleure organisation du travail doit prendre en compte dans le traitement des travailleurs les facteurs de motivation qui selon Y. Belho (2016) sont la culture et le projet d'entreprise, le management et la communication, le développement des

compétences professionnelles, les conditions de travail, la rémunération. Les deux derniers principes garantissent une bonne condition de vie du travailleur et le prédispose à donner le maximum de lui. Le contact entre employés et usagers ou clients dans le secteur professionnel étant inévitable, les relations interpersonnelles requièrent impérativement une conscience morale et une éthique professionnelle. La corruption peut naître en milieu professionnel lorsque les principes susmentionnés en l'occurrence celui relatif à la bonne condition de travail et à une bonne rémunération ne sont plus respectés. En effet, l'inadéquation entre le travail accompli et la rémunération peut préparer le travailleur à être favorable à la corruption et aux infractions assimilées<sup>3</sup>, et à porter atteinte aux normes morales et éthiques qui régissent idéalement les relations interpersonnelles dans le secteur du travail. Toutefois, il importe de préciser que le lien établi entre la corruption et la mauvaise rémunération n'est pas absolu puisque dans certains cas, le fléau de la corruption existe aussi chez ceux qui sont bien payés. Ces cas confirment d'ailleurs qu'en plus de la cause économique, la corruption a une cause foncièrement axiologique. Elle constitue une violation des valeurs morales et éthiques. De ce fait, elle a une dimension éthico-philosophique. La corruption est donc un problème éthico-philosophique. Elle l'est, car elle met d'une part en cause le rapport éthique entre personnes humaines et suscite d'autre part une réaction et une réflexion sur la responsabilité humaine vis-à-vis de l'autre, la liberté individuelle, la responsabilité étatique, la dignité humaine, la démocratie, le respect des droits humains. Or le respect, la liberté, la responsabilité, la dignité sont des valeurs éthiques qui régissent et orientent des principes éthico-philosophiques dont l'application garantit la quiétude et le bonheur des hommes. La corruption viole la notion du devoir tel qu'énoncé par E. Kant (1993). Le devoir kantien est un impératif catégorique qui nous invite à agir de telle sorte que la maxime de notre action puisse être érigée en loi universelle. L'impératif catégorique qui équivaut au principe « Je dois, car je dois » est celui qui va poser une action comme nécessaire et inconditionnelle. Cette action se pose *a priori* c'est-à-dire avant toute expérience. La seule chose qui va déterminer l'action c'est la morale. L'impératif catégorique répond à trois principes à savoir, le principe d'universalité, le principe d'humanité et le principe d'autonomie :

Agis selon une maxime telle que tu puisses vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle... Agis de telle sorte que tu uses de l'humanité, en ta personne et dans celle d'autrui, toujours comme une fin, et jamais simplement comme moyen... Agis de telle sorte que ta volonté puisse se considérer elle-même,

---

<sup>3</sup> Les infractions assimilées à la corruption sont le trafic d'influence, l'abus de fonction, la prise illégale d'intérêt, l'enrichissement illicite.

dans ses maximes, comme législatrice universelle. (E. Kant, 1993, Quatrième de couverture)

Le dysfonctionnement dans l'organisation du travail qui engendre la violation de règles morales et éthiques n'est cependant pas le seul facteur qui cause la corruption même si de suffisantes raisons lui attribuent sa genèse en milieu professionnel. Bien que pour E. Lavallée, M. Razafindrakoto et F. Roubaud (2010), les facteurs à l'origine de la corruption restent, à ce jour, mal connus, la grande majorité des travaux effectués au niveau des pays à partir d'indicateurs de corruption perçue tels que, ceux de *Transparency International (TI)* ou des *Worldwide Governance Indicators (WGI)* de la Banque Mondiale, ont conduit à une meilleure connaissance des déterminants agrégés ou nationaux de la corruption. Ils ont, par exemple, mis en évidence que la corruption est plus faible dans les pays où la participation des femmes à la vie politique est élevée, où la liberté de la presse est importante, ou encore où l'ouverture au commerce international est plus grande (J. G. Lambsdorff, 2006). S'intéressant à un type particulier de corruption, la petite corruption bureaucratique<sup>4</sup>, E. Lavallée, M. Razafindrakoto et F. Roubaud ont rédigé un article à partir des enquêtes afrobaromètre réalisées en 2005 dans dix-huit pays d'Afrique sub-saharienne. Cet article analyse les mécanismes à l'origine de la corruption dans ces pays. Il étudie les facteurs qui influent à la fois sur l'attitude des citoyens vis-à-vis de la corruption et sur l'exposition à la corruption, et apporte les résultats nouveaux tant sur l'exposition à la corruption que sur les déterminants de l'utilisation des services publics. Les estimations montrent que les facteurs d'appartenance ethnique, traditionnellement mis en avant en Afrique, ne jouent pas un rôle aussi clair et massif sur la corruption. En effet, ils trouvent que les personnes appartenant à une ethnie majoritaire ont plus de chance de voir la corruption comme une solution en cas de problème avec l'administration. Mais elles ne sont pas plus enclines à payer des pots-de-vin et les individus membres d'une ethnie minoritaire ne sont pas plus victimes de demande de pots-de-vin que les autres. Parallèlement, il est observé que les individus les plus riches ont une probabilité plus forte de verser des pots-de-vin et les individus fragilisés par leur état de santé ou de violence dont ils ont été victimes sont plus vulnérables aux pratiques corruptives : non seulement ils ont plus de chances d'être sollicités, mais ils ont une probabilité plus forte de payer. À cela s'ajoutent la perte de confiance en l'État à travers ses structures telles que la justice, la police etc., l'expansion généralisée de l'impunité, l'abandon des idéaux de probité et d'intégrité par les responsables et agents publics, la complexité des procédures administratives ainsi

---

<sup>4</sup> La petite corruption bureaucratique désigne le fait de verser des pots-de-vin aux petits fonctionnaires dans l'espoir de recevoir un traitement de faveur.

que leur insuffisance ou absence totale d'autonomisation, les lenteurs et autres blocages organisés par les agents publics pour amener l'utilisateur à les corrompre, l'absence de contrôle, de coercition, de suivi et d'évaluation systématiques des services et prestations des agents publics, la pauvreté.

La complexité du fait de la corruption confère au fléau une force qui fragilise les luttes en vue de son éradication. La force de la corruption réside également dans le fait que c'est un acte qui est posé par deux acteurs qui partagent, à partir du moment où l'acte est consommé, un secret qui les protège aussi bien qu'ils protègent l'acte. En effet, la corruption est souvent difficile à combattre, car les acteurs impliqués sont deux parties toutes bénéficiaires qui, protégées par une complicité sans faille, n'éprouvent pas beaucoup de peine pour camoufler leur délit. Cette particularité que revêt ce fléau fait qu'il est souvent difficile de l'identifier et de le combattre efficacement. L'autre force de la corruption est qu'elle se confond à d'autres faits qui ne sont pas forcément liés à la corruption ou n'ont pas toujours une connotation négative. Le premier est plutôt ancré dans les pratiques culturelles ou sociales africaines. En effet, dans des cultures africaines, quand on va voir une autorité (chefs traditionnels, notables, doyens de famille, vieux, sages etc.), on n'y va pas les mains vides : il faut se munir généralement d'un présent respectable et à la hauteur de la personne qu'on compte visiter. Ce présent est généralement sans arrière-pensée et n'est que signe de respect, de considération et parfois de demande de diligence. L'autorité qui vous accueille dans sa cour, vous accorde l'attention qui vous est due en fonction de la considération dont vous avez fait preuve à son égard. Cette mentalité et cette pratique étant inscrites dans le subconscient de l'Africain, il lui arrive souvent de préparer un présent quand il va voir une autorité publique (magistrats, officiers de police, préfet, maire, etc.). Face à ce présent, l'autorité a deux réactions : soit elle le refuse soit elle l'accepte en s'assurant au préalable qu'il n'est pas une tentative de corruption. Dans tous les cas, si elle l'accepte, elle devient généralement moins protocolaire, plus courtoise, plus indulgente ou plus diligente vis-à-vis de l'utilisateur. Cette scène se produit souvent dans les quatre murs de nos services publics et privés. Lorsqu'elle n'est pas contrôlée, elle dérive sur des actes de corruption et se confond à elle. La troisième force de la corruption au sein d'un État réside dans des gouvernants et décideurs corrompus : lorsque les pouvoirs d'État sont corrompus ou regorgent en leur sein des autorités corrompues, le fait de la corruption devient plus fort et intouchable. Dans ce cas, les conséquences du fléau deviennent plus alarmantes et plus dangereuses. Ces conséquences sont multiples : la corruption compromet notablement les efforts d'un pays pour l'instauration d'une bonne gouvernance et réduit considérablement les ressources disponibles pour la lutte contre la pauvreté ; ses multiples méfaits (gaspillage de

ressources financières limitées, baisse de la croissance, augmentation des coûts de transactions, baisse de la qualité, augmentation de l'incertitude, création d'un environnement d'insécurité etc.) peuvent mettre en cause la stabilité sociale et politique d'un pays occasionnant une faiblesse structurelle des institutions nationales et une incapacité des pouvoirs publics à exercer un contrôle rigoureux sur les actes des fonctionnaires et des opérateurs économiques. Elle peut entraîner le désintéressement des bailleurs de fonds du pays lorsqu'elle conduit à dissiper l'aide au développement et à provoquer ainsi une baisse de l'assistance financière de la communauté internationale. La corruption a un impact néfaste sur la démocratie. En Afrique par exemple, affirme F. Mollon (2019), la corruption sape les bases de la démocratie. Selon le rapport 2018 de *Transparency International*, rapporte-t-il, le continent africain est la région du monde où la corruption est la plus forte, notamment dans les régimes autoritaires : « La corruption est un facteur qui contribue à la crise de la démocratie », produit « un cercle vicieux en sapant les institutions démocratiques » ; lesquelles, à leur tour, ne sont plus « en mesure de contrôler la corruption ». Ainsi, on ne s'étonnera pas de trouver, dans les profondeurs du classement de l'ONG, la Somalie (180<sup>e</sup> sur 180 pays, avec un score<sup>5</sup> de 10 sur 100). Les conséquences du fait de la corruption sont complexes et portent préjudice aux secteurs social, économique et politique des États. En Afrique, le fait de la corruption cause plus de dommages et de dégâts qu'il n'en cause ailleurs.

## 1.2. Réflexion philosophique et corruption

Il est question ici d'analyser la notion de corruption dans les pensées philosophiques en mettant surtout l'accent sur son acception en philosophie. Selon M. Johnson (1996, p. 372), Platon, Aristote, Thucydide et Machiavel utilisaient le terme de « corruption » avant tout pour qualifier la santé morale de la société. De l'Antiquité grecque aux philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'expression qualifiait en effet une dégénérescence des institutions, plus précisément une dénaturation des principes qui constituent le fondement du système politique. Pour Montesquieu (1979) notamment, rapporte B. Perrin (2010), tous les gouvernements sont sujets à de la corruption. Il en existe selon lui trois espèces : le républicain, le monarchique et le despotique<sup>6</sup>. Ils naissent et meurent sous l'effet de contradictions logiques et politiques entre leur nature et leur principe. Si la nature représente ce qui fait être le gouvernement tel qu'il est, son principe

---

<sup>5</sup> L'ONG classe chaque pays selon une note allant de 0 (fortement corrompu) à 100 (très peu corrompu) et la moyenne africaine se situe à 32, contre 43 au niveau mondial.

<sup>6</sup> La « nature » de ces pouvoirs politiques se définit par la réponse à la question : « Qui gouverne ? » Dans le gouvernement républicain, c'est le peuple, en corps (démocratie) ou en partie (aristocratie). Dans la monarchie, c'est une seule personne sur la base de lois fixes et établies. Dans le despotisme, c'est également un individu, mais sans loi ni règle.

correspond à ce qui le fait agir (son ressort, sa passion dominante). Pour la république, il s'agit de la vertu, pour la monarchie, l'honneur et pour le despotisme, la crainte. Pour le penseur, « la corruption de chaque gouvernement commence presque toujours par celles des principes » (Montesquieu, 1979, Première partie, Livre VIII, Chapitre Premier). Par exemple, « le principe de la démocratie se corrompt non seulement lorsqu'on perd l'esprit d'égalité, mais encore quand on prend l'esprit d'égalité extrême, et que chacun veut être égal à ceux qu'il choisit pour lui commander » (Montesquieu, 1979, Première partie, Livre VIII, Chapitre II).

Considérée sur le plan des idées philosophiques, T. Ménissier (2007), nous présente la corruption comme un concept philosophique et politique chez les Anciens et les Modernes à partir d'une analyse critique qu'il fait de la notion de la corruption. Selon lui, cette notion semble diviser les Anciens et les Modernes. Les « physiciens » de la Grèce, rapporte-t-il, l'ont envisagée sous l'angle de la nature des choses, en tant qu'altération progressive et inéluctable des êtres naturels (*phthora*). Reflet et synthèse de cette tradition, le traité aristotélicien *De la génération et de la corruption* estime que cette dernière constitue, avec la *génésis*, une des qualités fondamentales des êtres qui évoluent dans le monde sublunaire. En permettant l'assignation de ces êtres à une certaine idée de la nature (*phusis*), la notion de corruption participe à un repérage ontologique : c'est-à-dire qu'elle qualifie un certain type d'être dans sa nature essentielle, et que cette nature, soumise au temps et à l'altération, est perçue comme mouvante et dynamique (Aristote, 1996). Ensuite s'ouvre un registre très différent d'une telle saisie conceptuelle, un registre d'origine religieuse et tragique, mais lié à la physique des Anciens par le biais de certaines pratiques purgatives. La corruption évoque le thème de l'impureté, ce qui permet d'interroger le complexe travail des métaphores connexes. Dans une importante note critique, ajoute T. Ménissier (2007, p. 12), J.-P. Vernant mettait en relief la manière dont elles jouent dans le texte tragique, de l'évocation de la saleté à celle de la souillure. T. Ménissier précise par la suite qu'il existe encore une troisième modalité d'expression de la notion de corruption dans l'Antiquité, qui se trouve associée aux deux précédentes sans pouvoir s'y réduire : celle qui procède par rapprochement avec le thème de la maladie. Il est permis d'appréhender « la riche métaphore pathologique », pour parler comme T. Ménissier (2007, p. 12), par le biais de sa fonction ; elle sert manifestement à qualifier certaines tendances ou certains états humains, et trouve son emploi dans le champ de l'axiologie, qu'il s'agisse, dans les domaines moral, social et politique, d'évoquer l'indignité ou l'insalubrité de certaines pratiques, ou bien de souligner, par la désignation *a contrario* de

certaines valeurs positives, les limites que la condition humaine ne saurait dépasser sans se dénaturer.

Ces trois cas susmentionnés montrent que les Anciens paraissent avoir développé une représentation de la corruption qui permet à l'homme d'évaluer sa conduite individuelle et collective, mais aussi d'agir sur elle.

Très différente est au départ la notion moderne, qui se saisit initialement dans l'anthropologie chrétienne construite autour de l'épisode du péché originel. La notion de corruption est alors employée afin de qualifier, sur tous les plans de l'existence humaine, les efforts d'un être humain voué à un destin paradoxal. En revanche, dans l'histoire des idées politiques, la notion de corruption paraît certes avoir servi des objectifs variés, mais capables d'associer étroitement les Anciens et les Modernes. D'une part, telle que les penseurs politiques anciens et modernes (de Platon à Montesquieu) l'ont entendue, elle est perversion ou pathologie des régimes. Cet usage de la notion semble être la conséquence d'une représentation naturaliste de la logique politique, et est employée dans le cadre des métaphores vitalistes ou médicales évoquées plus haut. La transformation d'un régime en un autre est conçue comme l'altération d'un corps physique ou d'un organisme vivant. Une telle représentation semble de plus avoir permis de concevoir la temporalité spécifique de la vie politique, sinon la nature du devenir historique, ainsi qu'on le découvre chez des auteurs dont les intentions sont variées, tels Thucydide, Platon, Aristote, Polybe, voire Machiavel. D'autre part, à en croire T. Ménissier (2007, p. 13), « fort différemment, la notion de corruption a valu d'un point de vue éthique, dans le but d'appréhender *la rectitude des conduites socio-politique* individuelles et collectives : selon cet usage, sont désignées comme corrompues certaines formes d'inconduite ». Il faudrait déterminer lesquelles et pour quelles raisons ; ce qui revient à examiner comment un discours théorique est à même de juger des situations sociales variées, telles que le clientélisme et l'évergétisme pour les Anciens, et la vénalité des offices pour les Modernes. Or, non seulement ces pratiques constituent souvent de véritables systèmes d'organisation, mais encore une approche sociologique de type fonctionnaliste leur reconnaît toujours une raison d'être, voire une pertinence spécifique. Dans ce cas de figure, toute entreprise théorique d'imputation de corruption paraît devoir préalablement adopter une représentation normative du comportement civique, nécessaire pour que l'on puisse parler d'inconduite. C'est la raison pour laquelle l'analyse de cet usage de la notion de corruption nous conduit aux racines mêmes de la caractérisation éthique.

Des actions sont posées et des perspectives d'actions élaborées ici et là sur le continent africain afin de prévenir et/ou de lutter contre la corruption, ses

manifestations et ses dérivés. Mais toutes ces entreprises peuvent être plus efficaces avec la contribution de la philosophie à travers ses branches à savoir l'éthique et la philosophie politique. Les actions éthico-philosophiques que nous formulons, ne se substituent pas aux actions entreprises ou envisagées par les États, mais les complètent. Les lignes suivantes nous permettent, d'une part de dresser le panorama de ces actions et perspectives d'actions d'anticorruption en Afrique et d'autre part, de mettre en hauteur celles déjà entreprises par le Togo. Le cas du Togo est un exemple atypique qui illustre, comme tant d'autres pays, le paradoxe selon lequel, en dépit des dispositions juridiques et institutionnelles, la corruption bat toujours son plein.

## **2. Des actions contre la corruption**

Deux catégories d'actions retiennent notre attention : la première est d'ordre juridique et socio-économique et la deuxième est éthico-philosophique. La contribution éthico-philosophique est d'une importance capitale dans un contexte où les valeurs et principes moraux sont relégués au dernier niveau dans nos sociétés de plus en plus désorganisées par l'incivisme et fragilisées par la pauvreté et la recherche de l'intérêt personnel. La deuxième catégorie d'actions que nous qualifions d'éthico-philosophiques, comble sans doute les lacunes et corrige les insuffisances de la première.

### **2.1. Panorama des actions et perspectives d'actions contre la corruption en Afrique**

#### **2.1.1. Des efforts en Afrique**

La corruption est un fléau mondial qui frappe particulièrement les pays en développement. La carte du monde qui représente la distribution planétaire des perceptions en matière de corruption, rapporte G. Blundo (2007), montre que dans cette planète teintée en blanc, rose et rouge, l'Afrique se détache par des tonalités qui vont du vermeil au rouge sombre. *Hic sunt corruptos...* serait-on tenté de conclure. L'indice associé à la carte, poursuit-il, corrobore, par l'apparente scientificité des chiffres, la réputation que la littérature savante attribue au continent africain en matière de corruption : sur les 37 pays de l'Afrique subsaharienne répertoriés dans l'Indice de perceptions de la corruption en 2005, 32 se situent entre la 70<sup>e</sup> et la 158<sup>e</sup> place, avec le Tchad en dernière position. Cette situation alarmante a incité certains pays à poser de nouveau plus clairement la question de la corruption et à élaborer des actions en vue de la prévenir ou de l'éradiquer. Quelques exemples peuvent être donnés en guise d'illustration. Le Gouvernement du Royaume du Maroc (1999, p. 7), dans le souci de combattre le

fléau de la corruption, a élaboré une politique de moralisation de la vie publique et de prévention contre la corruption. Cette politique s'est concrétisée par un certain nombre de mesures visant à atteindre les principaux objectifs suivants : consolider la transparence de la gestion publique ; aiguïser le sens de la responsabilité et de l'intérêt général ; promouvoir l'observation des valeurs éthiques inhérentes à la bonne gouvernance ; faire régner la confiance dans les relations entre l'administration et les citoyens ; développer le cadre institutionnel de prévention de la corruption ; améliorer la transparence du système financier.

P. Banoba (2018) nous offre une pertinente analyse du fait de la corruption en Afrique. Selon lui, la publication de la dernière édition de l'Indice de perception de la corruption (IPC) offre un bon point de repère pour situer les efforts de lutte contre la corruption de l'Union africaine (UA). En effet, sous plusieurs aspects, l'IPC offre des motifs d'espoir accru pour l'avenir de l'Afrique. C'est ainsi que les transformations qui ont eu lieu au Rwanda et au Cap-Vert par exemple, montrent qu'à la faveur d'un effort soutenu, il est possible de maîtriser la corruption. Bien qu'elle soit la région la moins performante du monde, fait remarquer P. Banoba, l'Afrique compte plusieurs pays qui ont régulièrement posé des actions qui marquent des points contre la corruption. En fait, plusieurs pays d'Afrique enregistrent de meilleurs scores que certains pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Plus particulièrement, le Botswana, les Seychelles, le Cap-Vert, le Rwanda et la Namibie se situent en meilleure position à l'Indice que des pays de l'OCDE tels que l'Italie, la Grèce et la Hongrie. De plus, le Botswana et les Seychelles, avec les scores respectifs de 61 et 60, enregistrent de meilleurs résultats que l'Espagne, au score de 57. Parmi les pays performants de l'Afrique, précise-t-il, le premier facteur commun que l'on constate tient à l'existence d'un leadership politique résolu à endiguer la corruption. Bien que la plupart des pays du continent aient mis en place des lois et institutions de lutte contre la corruption, les pays les plus performants entreprennent des efforts particuliers pour en assurer la mise en œuvre. Qu'il s'agisse de l'application rigoureuse par le président P. Kagame d'un code du leadership au Rwanda, de la promotion de la transparence institutionnelle par le président J. Fonseca au Cap-Vert, ou de l'initiative innovante (« l'intégration interministérielle de lutte contre la corruption ») lancée par le président I. Khama au Botswana, ces différents pays ont tenu compte des mesures qui y étaient les plus à même de fonctionner et les ont appliquées avec détermination. Ils affichent les scores respectifs de 55, 55 et 61 à l'Indice de perception de la corruption. Tout aussi positif est le dessein de P. Jugnauth, Premier ministre de Maurice, pays qui enregistre le score de 50, de s'embarquer dans un programme visant à relever le score du pays à raison de 16 points au

cours des 10 prochaines années. Au Sénégal, où le score est passé de 36 à 45 en l'espace de 6 ans, la lutte contre la corruption s'est également renforcée. Peu après avoir endossé ses fonctions en 2012, le président M. Sall a mis en place un ministère de la bonne gouvernance et un Office national de lutte contre la fraude et la corruption (OFNAC). Entre autres mesures, il a également réinstitué la Cour pour la répression de l'enrichissement illicite (CREI). Depuis lors, le gouvernement a fait le nécessaire pour faciliter le bon fonctionnement de ces institutions.

Un peu partout en Afrique des décisions sont donc prises et des initiatives sont pensées pour lutter contre la corruption : trouver une solution radicale pour mettre fin à l'impunité en adoptant par exemple le principe de « Tolérance Zéro » en matière de répression de la corruption, simplifier les procédures administratives en même temps qu'on les automatise et les vulgarise, renforcer les moyens d'action des structures d'évaluation, d'audit, de contrôle et de lutte contre la corruption, ouvrir des enquêtes impartiales sur les enrichissements d'origine douteuse, assurer le recrutement et la promotion objectifs des agents publics sur la base du mérite, de la compétence et de la probité, améliorer les conditions de travail et de rémunération des agents publics, renforcer les capacités des agents publics pour leur permettre de faire face au mieux aux interpellations sans cesse changeantes des usagers, enseigner l'éducation à la citoyenneté dès les premières années d'école pour promouvoir la culture de l'intégrité et de la probité, privilégier, au plan pratique, une approche globale et systématique pour impulser une synergie des différents organes de lutte contre la corruption. Nous ne saurons épuiser les multiples exemples des efforts anticorruptions de certains pays.

### **2.1.2. Des actions contre la corruption au Togo**

Au Togo, des efforts sont consentis dans la lutte contre le fait de la corruption depuis les années de l'indépendance. Le premier organe qui en avait la charge était l'Inspection Générale d'État (IGE). Cette institution assurait le contrôle administratif. Après l'indépendance, le contrôle *a posteriori* des finances publiques était assuré par « l'Inspection Mobile des services administratifs et financiers » placée respectivement sous la tutelle du Premier Ministre de 1960 à 1963 puis du Ministre des finances de 1963 à 1972. En 1972, l'Inspection Mobile des services administratifs et financiers a été remplacée par l'Inspection Générale d'État (IGE), par décret N° 72/192 du 15 septembre 1972 instituant une Inspection Générale d'État, définissant ses structures et fixant les règles de son fonctionnement. L'IGE est placée sous la haute autorité du Président de la République. Depuis sa création, elle a apporté sa modeste contribution au processus d'assainissement des finances publiques en incitant peu à peu au

respect des règles et normes en matière de gestion des deniers publics. Son action a été rehaussée avant les années 1990 par les poursuites devant le Tribunal Spécial pour la répression des détournements des deniers publics. Jusqu'à l'opérationnalisation de la Cour des comptes en 2009, l'Inspection Générale d'État assurait le rôle d'Institution Supérieure de Contrôle des finances publiques (ISC). À ce titre, elle a été membre de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des finances publiques (INTOSAI) et a abrité pendant 29 ans, de 1976 à 2005, le Secrétariat Général de l'Organisation Africaine des Institutions Supérieures de Contrôle des finances publiques (AFROSAI). Le feu Président Son Excellence E. Gnassingbé a décrété 2001, année de lutte généralisée contre la corruption et le sabotage économique. La création de la Commission Anticorruption est une initiative de l'ancien Président du Togo. En effet, face à la multiplication des actes de corruption, de gaspillage et de sabotage économique dans tous les secteurs de l'administration et de l'économie nationale, il a lancé un appel pour la lutte anti-corruption et crée la CAC. Mais l'inefficacité de la CAC a donné naissance depuis le 28 juillet 2015 à la Haute Autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA). En effet, la HAPLUCIA a été créée par la loi n° 2015-006 et est l'expression de la volonté politique du gouvernement de lutter avec détermination contre la corruption et les infractions assimilées, véritable obstacle au développement économique du Togo. Elle est, précisons-le, une institution administrative indépendante jouissant d'une autonomie administrative et financière. Ses activités s'inscrivent dans le programme général du gouvernement en matière de promotion de la bonne gouvernance. Afin de se mettre au diapason des normes internationales préconisées dans le domaine de la lutte contre la corruption, le Togo s'est approprié les instruments internationaux. En premier lieu, il s'agit de la Convention des Nations Unies contre la Corruption signée le 9 décembre 2003 à Mérida (Mexique), un texte à portée universelle que le Togo a ratifié le 18 mai 2005. Le 04 mai 2009, le gouvernement togolais a ratifié également le texte de l'Union Africaine résultant d'une convention qu'elle a adopté le 11 juillet 2003 à Maputo au Mozambique sur la prévention et la lutte contre la corruption au profit de ses membres. Ayant compris que la réussite de son programme de développement et d'intégration économique dépend étroitement du respect des exigences de transparence et de bonne gouvernance, l'Union Africaine a mis en place son propre instrument anti-corruption tout comme les autres organisations continentales et régionales. Le Togo a ratifié également le 21 décembre 2001 à Dakar au Sénégal, le protocole de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la lutte contre la corruption.

La HAPLUCIA, consciente de l'urgence et de l'obligation morale, politique et socio-économique à éradiquer sur le territoire togolais le fléau de la corruption et ses dérivés, a procédé à l'édition et à la vulgarisation de ces instruments sus-présentés. Cette édition et cette vulgarisation, précise-t-elle, répondent à un besoin pressant du public togolais qui s'intéresse au problème de la corruption sans savoir par quel bout l'appréhender. En réponse aux exigences du projet de lutte contre la corruption au Togo, le code pénal est rénové. Il dispose des articles<sup>7</sup> définissant clairement la corruption, les sanctions de la corruption ainsi que des infractions assimilées à la corruption notamment le trafic d'influence, l'abus de fonction, la prise illégale d'intérêt, l'enrichissement illicite. Ces articles sont bien élaborés et sanctionnent sérieusement les acteurs de corruption. La HAPLUCIA, dans son élan et sa campagne nationale de sensibilisation contre la corruption et les infractions assimilées, a organisé à partir du 07 mars 2019, pour tous les acteurs du corps judiciaire, les magistrats en premier, un atelier de sensibilisation. La promotion de la lutte contre la corruption, prioritairement en milieu judiciaire, est une initiative riche de sens et salutaire. Elle l'est pour la simple raison que ceux qui font appliquer la loi et sanctionnent les actes de corruption doivent être outillés à ne pas favoriser la corruption ou à ne pas en être les auteurs. On peut aisément comprendre pourquoi le Togo par le truchement de la HAPLUCIA a entamé avec acharnement la chasse aux acteurs des délits de corruption sur l'étendue du territoire. Le cas de la fédération de football du Togo (FTF) en est une édifiante illustration. Sous l'impulsion de l'ANCE-Togo<sup>8</sup>, le gouvernement togolais a commandité des audits afin de voir clair dans les irrégularités et les manquements graves qui ont été constatés dans la gestion financière des fonds reçus pour la CAN 2013 par la FTF, et de permettre à la justice de réprimer tous les acteurs et complices impliqués dans cette affaire. Cependant, beaucoup restent à faire, car en dépit de ses dispositions juridiques et politiques, le Togo est toujours, selon *Transparency International* (TI)<sup>9</sup>, dans la zone rouge occupant sur 180 pays la 130<sup>e</sup> place avec une moyenne de 29 sur 100. Cette situation oblige les gouvernants à renforcer les actions politico-juridiques par celles éthico-philosophiques.

## **2.2. Des actions contre la corruption à la lumière de la philosophie**

Qu'est-ce que la philosophie ? Quelle peut être sa contribution à l'éradication du fait de la corruption ? La philosophie est définie par G. Durozoi et A. Roussel (2009, p. 272) comme une « réflexion critique sur les questions relatives au

---

<sup>7</sup> De l'article 594 à l'article 621 du nouveau Code pénal du Togo, (Loi n° 2015-010 du 24 novembre 2015 portant Nouveau code pénal, modifiée par la Loi n° 2016-027 du 11 Octobre 2016).

<sup>8</sup> L'ANCE est l'Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement

<sup>9</sup> Rapport du 23 janvier 2020.

monde, à la connaissance et à l'action ». Elle est une pensée rationnelle et une réflexion critique en vue d'atteindre la sagesse, le vrai. Même si la définition de la philosophie a suscité des débats à la fois convergents et divergents, contradictoires ou paradoxaux, selon qu'on se réfère à son sens étymologique tel que renseigné par Pythagore, à sa conception encyclopédique telle qu'elle se trouve chez Aristote et R. Descartes, à sa nature critique et éthique, il importe de retenir que la philosophie désigne la recherche du savoir et du savoir-vivre guidée par un esprit critique, dans un discours rationnel et discursif, tenant compte de l'homme, de son essence, de ses réalités, de son cadre existentiel, de son rapport avec les autres. La nature d'abord cosmocentrique ensuite anthropocentrique de la philosophie oblige le philosophe à ne pas observer un mutisme et une neutralité devant les problèmes ou les fléaux à l'instar de la corruption.

La corruption, nous l'avons montré, est un problème éthico-philosophique car elle met en cause le rapport éthique entre personnes humaines, suscite une réaction et une réflexion sur la responsabilité humaine vis-à-vis de l'autre, la liberté individuelle, la responsabilité étatique, la dignité humaine, la démocratie, le respect des droits humains. Or le respect, la liberté, la responsabilité, la dignité sont des valeurs éthiques qui régissent et orientent des principes éthico-philosophiques dont l'application garantit la quiétude et le bonheur des hommes. Deux domaines de la philosophie sont fondamentalement interpellés par le fait de la corruption : l'éthique et la philosophie politique. La première est la science de la morale ou la science qui traite des principes régulateurs de l'action et de la conduite morale. En d'autres termes, elle est une réflexion sur les valeurs qui orientent et motivent nos actions. Cette réflexion s'intéresse à nos rapports avec autrui et peut être menée à deux niveaux. Au niveau le plus général, la réflexion éthique porte sur les conceptions du bien, du juste et de l'accomplissement humain. Les valeurs deviennent ainsi des objectifs à atteindre, des idéaux à réaliser. À l'échelle individuelle, nos actions sont autant de moyens d'actualiser nos valeurs. À l'échelle collective, l'imposition de règles est aussi un moyen de réaliser l'idéal partagé ; les actions qui vont dans le sens de l'idéal deviennent des devoirs, des obligations. Les règles, cependant, sont générales et ne peuvent couvrir toutes les situations où des choix d'actions sont nécessaires. La philosophie politique quant à elle, est une branche de la philosophie qui étudie les questions relatives au pouvoir politique, à l'État, au gouvernement, à la loi, à la politique, à la paix, à la justice, à la démocratie, aux droits humains, au bien commun... Elle se fonde sur des valeurs et principes éthiques ce qui fait qu'il n'est pas aisé de la séparer totalement de l'éthique.

Si la corruption est un fléau qui viole la loi et son respect, qui bouleverse l'ordre démocratique et affecte le bien commun ainsi que les droits humains alors elle

constitue un problème en éthique et en philosophie politique, d'où l'obligation et l'urgence d'inviter le philosophe à la table de la réflexion sur la corruption et à la recherche des solutions en vue de son éradication. Il s'agit, précisons-le, de l'invitation du philosophe capable de faire valoir la philosophie non seulement sous sa forme théorique, mais aussi et surtout de façon pratique, la rendant utile et pragmatique. Ce philosophe doit être invité pour traiter en tant que philosophe la question de la corruption et non pour faire autre chose. Par exemple, un philosophe qui est invité à siéger dans un comité d'étude ayant pour objectif de trouver des solutions concrètes contre la corruption, doit être en mesure d'avancer des solutions telles que la philosophie, à travers ses branches, en donnent l'occasion. C'est à ce titre qu'il peut rendre utiles les solutions philosophiques proposées dans des comités nationaux ou internationaux de lutte contre la corruption. C'est aussi à cette condition qu'il peut se faire connaître et se faire inviter à des rencontres de réflexion et de prise de décision en vue de l'éradication de la corruption. S'il arrive qu'on ne compte pas souvent de philosophe dans les rencontres de réflexion, de décision et d'action, c'est non seulement parce que les autres ne savent pas à quoi sert la philosophie de façon concrète, mais aussi parce que le philosophe ne montre pas assez son utilité. Certes, il n'est pas dit que l'on fasse forcément la publicité de sa discipline avant que les autres reconnaissent son utilité, mais certains domaines de connaissances nécessitent, pour qu'ils soient connus et reconnus par le grand public ainsi que les gouvernants, d'être valorisées, vulgarisées par ceux qui y sont. C'est ainsi qu'un philosophe, contrairement à un juriste par exemple, doit faire un double effort de vulgarisation et de valorisation pour que les autres connaissent ou reconnaissent la philosophie ainsi que son utilité dans la résolution du problème de la corruption. La reconnaissance du philosophe offrira aux gouvernants ou aux décideurs, un acteur efficace supplémentaire dans la lutte contre ce fléau.

La première idée que l'on peut retenir du philosophe est la création de comité d'éthique et de déontologie professionnelle. Ce comité, contrairement à ce que peut laisser croire sa dénomination, doit être composé non seulement d'éthiciens, de philosophes politiques, mais aussi de juristes, d'économistes, de sociologues etc. ; une composition qui reflète la pluridisciplinarité et qui invite à une analyse complète et riche du fait. Des travaux de ce comité découleront une éthique de l'administration, une éthique de la fonction publique qui cible premièrement la lutte contre les grands fléaux administratifs comme la corruption et ses dérivés. Cette éthique débouchera sur l'élaboration d'un code clair d'éthique de la fonction publique, des travailleurs et d'un code de déontologie dédié exclusivement à la corruption et à ses dérivés et propre à chaque corps professionnel. Le code d'éthique aura un caractère prescriptif tandis que le code

de déontologie aura un caractère coercitif. Le même comité mandaté et accrédité par l'autorité suprême de l'État, doit par la suite, organiser la formation de façon continue des travailleurs en éthique professionnelle. Rappelons qu'en éthique professionnelle, la réflexion porte sur les valeurs qui motivent les conduites des professionnels et sont actualisées dans les codes de déontologie. Ce comité peut évidemment travailler avec la Haute Autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées ou peut carrément être sous sa tutelle. Le Comité d'éthique n'ayant pas la compétence de sanctionner, il faut nécessairement la création dans chaque ministère d'un service d'enquête et d'analyse de plainte et une capacité d'application en toute impartialité des lois anti-corruption en vigueur. Par la même occasion, il est important de respecter le principe d'autonomie dont peut jouir l'instance suprême de lutte contre la corruption, de lutter contre le népotisme et les traitements de faveur.

La deuxième idée porte sur l'éducation du primaire au tertiaire en passant par le secondaire. En effet, un système éducatif garantissant la mise en vigueur et la réalisation d'un programme pratique d'éducation à la citoyenneté et à la lutte contre la corruption doit être mis sur pied. Ce programme doit impérativement tenir compte de la nature anéthique du fait de la corruption et doit par conséquent mettre en exergue l'éducation à l'éthique et à la déontologie depuis le bas âge. Par exemple, la loi « tu ne voleras pas » ne doit pas seulement être la préoccupation des églises ou des mosquées, mais aussi des écoles, des enseignants, des magistrats et des gouvernants. Une fois qu'on inculque l'honnêteté, l'idée de transparence, de justice, de responsabilité aux plus petits et aux plus grands, ceux-ci se prépareront mieux à affronter le mal de la corruption. L'éducation des plus jeunes à la « corruption-phobie » doit être un outil efficace de prévention de la corruption. Il est préférable de prendre des mesures efficaces en amont, pour empêcher que ce fléau ne puisse déployer ses effets néfastes, plutôt que de devoir le réprimer en aval. Et l'éducation vient justement à titre préventif pour aider les générations présentes et futures à mieux maîtriser le fait de la corruption. Cette vision préventive se retrouve chez B. Perrin (2010) qui se propose d'entamer une analyse sur le rôle que peut jouer l'éthique dans une perspective de prévention. Il s'appuie, pour ce faire, sur le rôle préventif des normes extralégales, notamment celles de la morale, de l'éthique et de la déontologie. Pour B. Perrin, la conviction personnelle que la règle légale est bonne représente assurément le moyen le plus efficace d'en garantir le respect. La lutte contre la corruption ne fait pas exception. La nécessité de l'élaboration du code d'éthique et de déontologie ne doit pas seulement être l'initiative et le souci des autorités publiques, mais aussi des entreprises privées. Lorsque les institutions et les entreprises prennent sur elles la charge de mettre à la disposition de leurs personnels des codes d'éthique

et de déontologie à caractère prescriptif et coercitif, visant entre autres, la corruption et ses dérivés, ce fléau aurait moins d'ampleur dans nos sociétés. Dans son article « Éthique et lutte contre la corruption », Stratkraft<sup>10</sup> pose, face à la corruption, le principe de la tolérance zéro. Aussi exhorte-t-il à l'adoption systématique d'un comportement commercial et responsable pour lutter sur les marchés contre la corruption. Les principes en termes d'éthique commerciale de Stratkraft sont formulés dans leur Code de Conduite, document où se trouvent spécifiées ses attentes envers ses personnels et celles qui s'adressent à ses partenaires commerciaux. Précisons pour finir que ces dispositions éthico-philosophiques ne doivent pas se substituer à celles juridiques, administratives et économiques, mais doivent être concomitamment appliquées avec elles.

## **Conclusion**

En définitive, il importe de retenir que la corruption est une mauvaise utilisation de la fonction officielle pour un gain privé. Il est bien connu qu'elle pose de sérieux défis au développement en impactant négativement sur la bonne gouvernance et la vie socio-économique du pays. Des pays et régions du monde, conscients de cette situation, œuvrent sans relâche dans le but de réduire et même d'éradiquer la corruption et les infractions assimilées. Des pays africains dont le Togo aussi sont à l'œuvre. Les fondements institutionnels et juridiques sont déjà posés, il ne reste qu'à les protéger et à les renforcer en misant d'abord sur la bonne gouvernance, la transparence dans la gestion des affaires publiques, la moralisation et l'ethicisation des actions politico-juridiques. La philosophie nous offre, pour y parvenir, les valeurs et les principes éthiques nécessaires, qui, intégrés à la conscience morale des peuples, des travailleurs, des gouvernants, les aideront à développer un bon esprit de discernement du bien et du mal et à savoir faire le choix du bien. L'éducation à la base des plus petits aux valeurs et principes éthiques, et la formation continue des plus grands en éthique et en déontologie professionnelle feront des citoyens des pays, des citoyens intègres.

## **Références bibliographiques**

BANOBA Paul, 2018, « Lutte contre la corruption en Afrique : du bon et du moins bon », dans *Transparency International*, [https://www.transparency.org/news/feature/lutte\\_contre\\_la\\_corruption\\_en-afrique](https://www.transparency.org/news/feature/lutte_contre_la_corruption_en-afrique), consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

---

<sup>10</sup> Premier producteur européen d'énergies renouvelables et l'un des plus grands hydroélectriciens internationaux

- BLUNDO Giorgio, 2007, « La corruption et l'État en Afrique vus par les sciences sociales. Un bilan historique », dans *État et Corruption en Afrique*, pp. 29-77.
- GAZZANE Hayat, 2017, « Trois chiffres édifiants démontrent que la corruption gangrène le monde », <https://amp.lefigaro.fr/conjoncture/2017/12/09/20002-20171209ARTFIG00019-trois-chiffres-edifiants-demonstrent-que-la-corruption-gangrene-le-monde.php>, publié le 09/12/2017 à 08h00, consulté le 26/12/2019 à 20h35.
- GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU MAROC, 1999, *Plan d'action du gouvernement marocain pour la lutte contre la corruption*.
- GUINCHARD Serge et MONTAGNIER Gabriel (Sous dir.), 2003, *Lexique des termes juridiques*, Paris, Dalloz.
- HAUTE AUTORITE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES INFRACTIONS ASSIMILEES (HAPLUCIA) DU TOGO, *Le Togo adhère aux instruments internationaux de lutte contre la corruption*, Lomé, Editogo.
- JOHNSON Mark, 1996, « A la recherche de définitions : vitalité politique et corruption », in *Revue internationale des sciences sociales*, n° 149, La corruption dans les démocraties occidentales, UNESCO/ÈRES.
- KANT Emmanuel, 1993, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Librairie Générale Française.
- LAMBSDORFF Johann Graf, 2006, « Causes and consequences of corruption : what do we know from a Cross-section of countries ? », in *International Handbook on the economics of corruption*, from Edward Elgar Publishing. [https://econpapers.repec.org/bookchap/elgeechap/3740\\_5f1.htm](https://econpapers.repec.org/bookchap/elgeechap/3740_5f1.htm).
- LAVALLÉE Emmanuelle, RAZAFINDRAKOTO Mireille et ROUBAUD François, 2010, « Ce qui engendre la corruption : une analyse microéconomique sur données africaines », dans *Revue d'économie du développement*, 3, Vol. 18, pp. 5-47.
- MÉNISSIER Thierry, 2007, « La corruption un concept philosophique et politique chez les Anciens et les Modernes », *Anabases*, 6, pp. 11-16.
- MOLLON Fabien, 2019, « En Afrique, la corruption sape les bases de la démocratie », *Le Monde*, [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/02/06/en-afrique-la-corruption-sape-les-bases-de-la-democratie\\_541992163212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/02/06/en-afrique-la-corruption-sape-les-bases-de-la-democratie_541992163212.html), publié le 06 février

2010 à 10h26, mis à jour le 06 février 2019 à 12h17 et consulté le 31 décembre 2019 à 19h59.

MONTESQUIEU, 1979, *De l'esprit des lois*, Paris, Garnier-Flammarion.

PERRIN Bertrand, 2010, «Le rôle de l'éthique dans la prévention de la corruption. Le cas de la Suisse », Dans *Sécurité et stratégie*, HS1 (3), pp. 87-94.